

Aide Bovins Allaitants : les changements

Question :

Y-a-t-il du nouveau à propos du paiement de la prime vaches allaitantes 2015 ?

Réponse :

Comme vous le savez, la réforme de la PAC a transformé la PMTVA (Prime au Maintien des Troupeaux de Vaches Allaitantes) en ABA (Aide aux Bovins Allaitants).

Pour ce faire, le « quota PMTVA historique » devait être remplacé par une nouvelle « référence ABA », calculée à partir des vaches éligibles présentes en 2013.

Finalement, les prévisions du nombre de vaches 2015 semblent rester proche du cadre de l'enveloppe nationale de 3,845 millions de tête.

Il a donc été décidé que le nombre de vaches primables 2015 correspondrait « tout simplement » au nombre de vaches éligibles 2015 pour chaque exploitation, y compris chez les nouveaux producteurs et les JA.

Il n'y aura donc pas de référence en nombre de droit ABA. Mais attention, le plancher de 10 vaches minimum et le plafond de 139 vaches maximum aidées sont maintenus.

Question :

Le versement aura lieu quand ?

Réponse :

Cette simplification devrait permettre d'accélérer l'instruction des dossiers. A la suite de quoi, le versement est annoncé pour février 2016.

Nous vous rappelons les montants prévisionnels :

- 180 € / vache pour les 50 1^{ères}
- 135 € / vache de la 51^{ème} à la 99^{ème}
- 72 € / vache de la 100^{ème} à la 139^{ème}

Le cas échéant, un stabilisateur pourra s'appliquer in fine.

Question :

Et pour 2016 ?

Réponse :

Pour 2016 ce qui change, c'est que **la demande ABA (sur Télépac) commencera début janvier**, jusqu'au 17 mai. L'allongement de cette durée vous permettra de positionner la date de déclaration au mieux afin d'optimiser le nombre de vaches éligibles selon leur période de mise-bas.

Alain GUILLON – Olivier PASSELANDE
Chambre d'agriculture de la Vienne

☎ Vivonne 05.49.36.33.60 ☎ Bonneuil Matours 05.49.85.87.80
☎ Montmorillon..... 05.49.91.01.15 ☎ Mirebeau 05.49.50.44.29